

Directives AI-Anon

L'expérience partagée des membres AI-Anon et Alateen

FG-6

LES COORDONNATEURS DE DOCUMENTATION DE LA CIRCONSCRIPTION

Les Coordonnateurs de documentation de la Circonscription sont un lien vital dans le service AI-Anon, transmettant le message de rétablissement et d'unité aux Districts, aux Services d'Information AI-Anon (SIA), aux Centres de Distribution de Documentation (CDD), aux groupes et aux membres de leur Circonscription grâce à la Documentation Approuvée par la Conférence (DAC) AI-Anon.

Selon les procédures de la Circonscription, un Coordonnateur de documentation est élu ou choisi pour un mandat variant entre un et trois ans. Les groupes, les Districts, les Services d'information/Intergroupes et les rédacteurs de bulletins de nouvelles sont incités à tenir le Coordonnateur de documentation informé des activités locales nécessitant de la DAC.

De façon périodique, le Bureau des Services Mondiaux (BSM) envoie également des informations à chaque Coordonnateur de documentation. La plupart de ces informations est distribuée électroniquement. Le Coordonnateur de documentation retransmet alors ces renseignements lors des réunions de l'Assemblée, aux Représentants de District (RD), aux Services d'Information AI-Anon, aux intergroupes, aux Centres de Distribution de Documentation, aux divers comités, aux Coordonnateurs de Site Web, et aux rédacteurs de bulletins qui eux les acheminent aux Représentants de Groupe (RG) et aux membres.

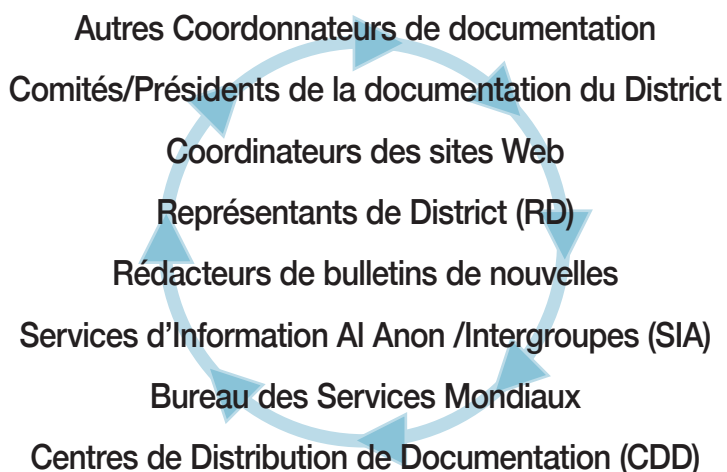
Ainsi, le Coordonnateur de documentation devient un « maillon du service » entre les membres, les groupes, les Districts de sa Circonscription et le BSM.

Les Coordonnateurs de documentation :

- lisent et se familiarisent avec chaque pièce de documentation AI-Anon;
- agissent en tant que ressource pour la DAC dans leur Circonscription;
- encouragent les membres à écrire des témoignages pour des nouveaux projets de DAC;
- distribuent les directives du BSM pour rédiger son témoignage pour aider les membres à centrer leur témoignage sur un projet précis;
- renseignent le BSM sur les activités de la documentation dans la Circonscription;
- encouragent l'usage du *Manuel de service AI-Anon/Alateen* (FP-24/27).
- offrent de l'aide à tous les Centres de Distribution de Documentation de leur Circonscription et les renseignent;
- encouragent l'usage de la documentation AI-Anon pour trouver des renseignements sur le service, pour offrir en cadeau, pour recueillir des fonds et pour effectuer du travail de service;
- travaillent avec les Coordonnateurs des communications avec le public pour planifier des projets, par exemple faire don de documentation aux bibliothèques, écoles, hôpitaux, prisons, centres de réadaptation et aux professionnels;
- créent des présentoirs de livres, de brochures et d'autre matériel pour les événements du District et de la Circonscription;
- partagent les renseignements reçus du BSM en écrivant des articles pour le bulletin de nouvelles local, celui de la Circonscription ou sur les sites Web et en participant aux événements de la Circonscription;
- distribuent des signets, des prospectus et autre matériel au nom du BSM lors des événements de la Circonscription;
- demandent aux membres et aux groupes de raconter de quelle façon ils utilisent la DAC au cours de leurs réunions;

Partager ses idées aide tout le monde;

les Coordonnateurs de documentation sont encouragés
à **communiquer** entre eux.



Cette directive peut être photocopiée.

Ce document peut être adapté dans une structure de Services généraux et distribué à l'intérieur de cette structure.

- informent les membres de la disponibilité de la DAC numérique, laquelle inclut des livres numériques et des livres audios, à al-anon.org/dac-numerique;
- rappellent aux membres que la DAC est protégée par copyright et que les violations de copyright limitent la capacité de la fraternité à subvenir à ses besoins;
- encouragent les membres Al-Anon et Alateen à lire et à s'abonner aux revues Al-Anon à al-anon.org/magazines-fr, au bulletin électronique *Le Messenger* à al-anon.org/abonnez-vous, ainsi qu'aux autres bulletins de nouvelles locaux;
- gardent un approvisionnement des derniers catalogues et formulaires de commande (gratuits et disponibles auprès du BSM). Voir le Catalogue de la DAC (FS-15) pour plus de détails à al-anon.org/FS15.

Les Coordonnateurs de documentation suggèrent que les groupes...

- utilisent la DAC, laquelle est une ressource pour les réunions;
- développent une liste d'idées pour les réunions en utilisant diverses pièces de la DAC;
- gardent deux exemplaires des livres Al-Anon : un pour le Président et l'usage pendant les réunions, et l'autre pour la bibliothèque de prêt;
- commandent une variété de brochures pouvant convenir à tout le monde;
- commandent les étuis pour débutants : Al-Anon (FK-10) et Alateen (FK-18);
- étalent la documentation à chaque réunion;
- commandent auprès de leur Centre de Distribution de Documentation lorsqu'ils existent afin d'appuyer les services Al-Anon locaux.

Ils suggèrent que les Districts...

- présentent des ateliers sur la documentation et des présentoirs aux événements du District;
- se familiarisent avec le *Manuel de Service Al-Anon* et aident les RG à encourager les groupes à l'utiliser;
- se préparent pour les événements à venir et les activités de service en commandant une ample quantité de documentation et de matériel de service approuvés.

Ils suggèrent que les Circonscriptions...

- publient les articles sur la DAC dans les bulletins de nouvelles de façon régulière; explorent de nouvelles idées et créent de l'enthousiasme; organisent des révisions de livres DAC, des discussions de panel, des inventaires, des ateliers, ou des présentoirs.

Suggestions pour les Coordonnateurs

- La majorité des communications provenant du BSM se faisant par voie électronique, il est important de mettre à jour vos coordonnées et de vérifier vos courriels régulièrement.
- Si possible, participer aux téléconférences et forums de discussions affichés par le BSM, partager l'expérience, la force et l'espoir d'autres Coordonnateurs de documentation.
- Songez à créer et/ou utiliser une liste de distribution de courriels pour que les informations provenant du BSM soient transmises aux groupes, aux Districts, aux SIA, aux CDD, aux rédacteurs de bulletins de nouvelles, aux Coordonnateurs de sites Web et autres membres de la Circonscription.
- N'hésitez pas à contacter le BSM si vous avez des questions concernant votre rôle en tant que Coordonnateur ou des questions concernant de la documentation provenant de la Circonscription.

La procédure d'élaboration de la Documentation Approuvée par la Conférence (DAC)

La Documentation Approuvée par la Conférence d'Al-Anon naît de l'idée d'un membre, d'un groupe ou d'un corps de service. La Conférence donne son approbation conceptuelle pour les idées qui répondent aux besoins de la fraternité et qui n'ont pas encore été abordées dans la documentation déjà existante.

Après l'approbation de la Conférence, le BSM sollicite des témoignages provenant de membres du monde entier. L'élaboration de la pièce de documentation est coordonnée par le Comité de documentation et les membres du personnel du BSM. En suivant cette procédure, la documentation reflète les points de vue de notre fraternité sans se limiter aux pensées ou idées d'une seule personne. Les ébauches sont revues par le Comité de documentation et les membres du Comité des politiques afin de s'assurer que leur contenu adhère aux principes, aux politiques et Traditions Al-Anon. Cette procédure fournit un système d'« équilibre des pouvoirs » pour l'élaboration de notre documentation. La Conférence n'évalue ni ne donne son approbation pour aucune pièce de documentation élaborée en dehors de cette procédure.

Voir le *Manuel de Service Al-Anon/Alateen* (FP-24/27) et *Pourquoi une Documentation Approuvée par la Conférence?* (FP-35)

.....

**Ne pas compliquer les choses,
ne pas compliquer Al-Anon,
ne pas compliquer la DAC!**

.....